

LISTE DES DOCUMENTS
POUR TRANSIT AEROPORTUAIRE

*Vous souhaitez effectuer en Italie **un transit aéroportuaire (sans sortir de l'aéroport de transit)** avant de poursuivre votre voyage vers une destination se trouvant hors du territoire Schengen.*

Attention: *les ressortissants algériens ne sont pas soumis au visa de transit aéroportuaire.*

- Formulaire court séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**
Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global
- Photographie biométrique**
Photo d'identité couleur (largeur 35 mm, hauteur 40 mm) récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes [ICAO](#).
- Original du passeport**
Avec une validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle le demandeur a prévu de quitter le territoire des États membres ou, en cas de voyage aller- retour, du retour à travers l'aéroport de transit et contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa
- Photocopie du passeport**
Photocopie de la page des données biométriques et toutes les pages contenant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel passeport date de moins d'un an.
- Visa pour le pays de destination finale**